

RAPPORT DE GESTION

DE LA SOCIÉTÉ IVOIRIENNE DE COCO RÂPÉ

2018



SICOR



Notre coco s'exporte!

sommaire

1	Page de garde
2	Sommaire
3	Répartition du capital, Conseil d'administration, CAC, Ordre du jour
4	Rapport du conseil d'administration
5	I – ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE
6	Dossiers fonciers
6	Accompagnement de l'Etat de Côte d'Ivoire
7	Environnement économique national et international
7	II – COMMENTAIRE DES ETATS FINANCIERS
7	Production de l'exercice
8	Produits de l'exercice
11	Charges de l'exercice
12	Investissements de l'exercice
13	Endettement de la société
14	Résultat net de l'exercice
15	Affectation du résultat
15	III- EVENEMENTS POSTERIEURS
16	IV- IMPACT DU PASSAGE AU SYSCOHADA REVISE SUR LES COMPTES
16	V- PERSPECTIVES
18	Rapports des commissaires aux comptes
35	Résolutions
38	Etats financiers

REPARTITION du CAPITAL SOCIAL

DEVACO	:	70,44 %
SAYEGH Hussein	:	12,18 %
SAYEGH Jamal	:	4,82 %
Privés divers	:	12,56 %

CONSEIL D'ADMINISTRATION et DIRECTION GENERALE

M. DOUA BI Kalou	:	Président du conseil d'administration
M. SAYEGH Hussein	:	Directeur général
M. KPOGLI Franck	:	Directeur général adjoint
M. N'DIA Coffi Georges	:	Administrateur
M. ELEFTERIOU Georges	:	Administrateur
M. BAZZI Bachar	:	Administrateur

COMMISSAIRES aux COMPTES

- 1- Epsilon International Consulting Côte d'Ivoire (E. I. C. I.)
- 2- AUREX CONSEIL

ORDRE du JOUR

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration
2. Lecture et approbation du rapport général des commissaires aux comptes
3. Lecture et approbation des rapports spéciaux des commissaires aux comptes
4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018
6. Quitus aux administrateurs
7. Décharge aux commissaires aux comptes
8. Indemnités de fonction des administrateurs
9. Honoraires des commissaires aux comptes
10. Pouvoirs

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la SICOR,

Nous voici au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique ainsi que celles de nos statuts,

Nous sommes réunis ce jour en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de la marche de notre société durant les douze mois écoulés.

Le présent rapport, ceux des commissaires aux comptes, les états financiers ainsi que des résolutions vous seront soumis pour approbation à l'issue des débats qui suivront leur présentation.

I- ENVIRONNEMENT ET CONTEXTE

L'exercice 2018 qui vient de s'achever a été marqué par les multiples efforts déployés par le conseil d'administration et la direction générale de la société à tous les niveaux de décision pour faire appliquer les protocoles d'accord signés le 2 novembre 2016 par l'Etat de Côte d'Ivoire, la SICOR et les villages riverains des Départements de Jacqueline et de Grand-Lahou.

En dépit de ces instruments mis en place pour le règlement de la crise, le centre d'exploitation agricole de Grand-Lahou et une bonne partie de celui de Jacqueline sont restés toujours inaccessibles à la SICOR pendant l'exercice écoulé.

Il convient de rappeler qu'aux termes des protocoles d'accord ci-dessus évoqués, entre autres :

- L'Etat de Côte d'Ivoire s'est engagé à délivrer à la SICOR au plus tard le 31 juillet 2017 des baux emphytéotiques définitifs sur les parcelles restantes de la superficie initiale concédée dans la convention de cession du 26 juin 1996 après rétrocession d'une partie aux riverains ;
- L'Etat de Côte d'Ivoire s'est engagé à débloquer une enveloppe financière de 189 millions FCFA pour les travaux de délimitation des terres en vue de la préparation des dossiers des baux emphytéotiques ;
- L'Etat a promis à la SICOR une annulation des arriérés d'impôts cumulés par la société pendant la période d'inactivité ;
- L'Etat a également promis à la SICOR un accompagnement dans la facilitation du règlement de sa dette sociale vis-à-vis de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Des comités de suivi de la mise en œuvre de ces différents engagements ont été institués au lendemain de la signature de ces protocoles d'accord.

A la date d'établissement du présent rapport, la situation globale de la SICOR se résume comme suit :

1. Dossiers fonciers

L'Etat a débloqué une partie des fonds et désigné un géomètre-expert pour accomplir les travaux de délimitation des terres situées dans les Départements de Jacqueville et de Grand-Lahou.

Dans le Département de Jacqueville, les plans avaient été approuvés par les villages à l'exception d'Avagou et de Taboth qui ne s'entendaient pas sur leurs limites géographiques. Plusieurs réunions ont été organisées à la Préfecture de Jacqueville par le comité de suivi aux fins de rapprocher et concilier les parties, sans succès. Les élus du Département se sont proposés de mener la médiation. A la fin de l'exercice, les informations à notre possession n'indiquaient pas d'avancée notable sur la situation.

A Grand-Lahou, au lendemain de la signature des protocoles d'accord, la SICOR est retournée sur les lieux pour y reprendre ses activités. Elle en a été empêchée par un groupe de jeunes qui ont abattu des cocotiers pour barrer les voies d'accès du site. Par ailleurs, des chefs de terre menés par des personnes identifiées ont rejeté les protocoles d'accord conclus au motif qu'ils n'auraient pas été associés aux discussions qui ont conduit à leur signature à la Primature.

De plus, les riverains, contrairement à leurs besoins de terres exprimés pour l'extension de leur habitat et leurs cultures vivrières, manifestent une préférence pour les parcelles abritant des constructions et des habitations de la SICOR sur l'île. Pour cette raison, ils ont bloqué la reconnaissance des limites proposées par le géomètre-expert depuis lors. Toutes les rencontres organisées par le Préfet et le comité de suivi aux fins de trouver une solution à ces nouvelles exigences des riverains se sont heurtées à leur intransigeance.

Constatant ces nouveaux blocages, le conseil d'administration a saisi par lettre Monsieur le Premier Ministre de la situation et sollicité son intervention pour faire lever les nouveaux obstacles rencontrés.

Quant aux parcelles de Gliké, la procédure d'immatriculation entamée aux frais de la SICOR depuis plusieurs années s'achoppent sur des oppositions que certains villages riverains du Département de Tabou auraient exprimées au Conservateur de San Pedro contre la poursuite de la procédure, au motif qu'ils avaient demandé à la société de déclasser les 2/5 de la superficie totale des terres en leur faveur pour leurs cultures vivrières et l'extension de leur habitat.

2. Accompagnement de l'Etat de Côte d'Ivoire

Les démarches du conseil ont permis d'obtenir un avis favorable de la Direction Générale des Impôts pour l'annulation de la dette fiscale cumulée jusqu'à la date du 31 mai 2018. Le dossier a été soumis par la DGI au Ministre du Budget pour validation. A la clôture de l'exercice, le Directeur Général des Impôts n'avait pas encore délivré l'acte de dégrèvement constatant l'effacement définitif de l'ardoise fiscale.

Quant à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNSS), sa direction générale propose à la SICOR un moratoire de trois ans sur la dette suivi un échéancier de paiement étalé sur les cinq années suivantes. A la clôture de l'exercice, toutes les tentatives du conseil de rencontrer les dirigeants de la CNPS pour continuer les discussions sont restées sans issue.

3. Environnement économique national et international

Au plan national, la conjoncture économique est relativement stable. La Côte d'Ivoire avait commencé à remonter la pente après les chocs provoqués par la chute des cours de ses principaux produits d'exportation dont le café, le cacao, l'huile de palme, le coco, le caoutchouc et l'anacarde.

A l'international, l'abondance de l'offre d'huile de palme sur le marché mondial a mis une forte pression sur les cours de l'huile de coprah qui s'est vendue à des prix médiocres.

C'est dans cette ambiance qu'a évolué la société pendant l'exercice écoulé dont les états financiers sont commentés ci-dessous.

II - COMMENTAIRE DES ÉTATS FINANCIERS

1- Production de l'exercice

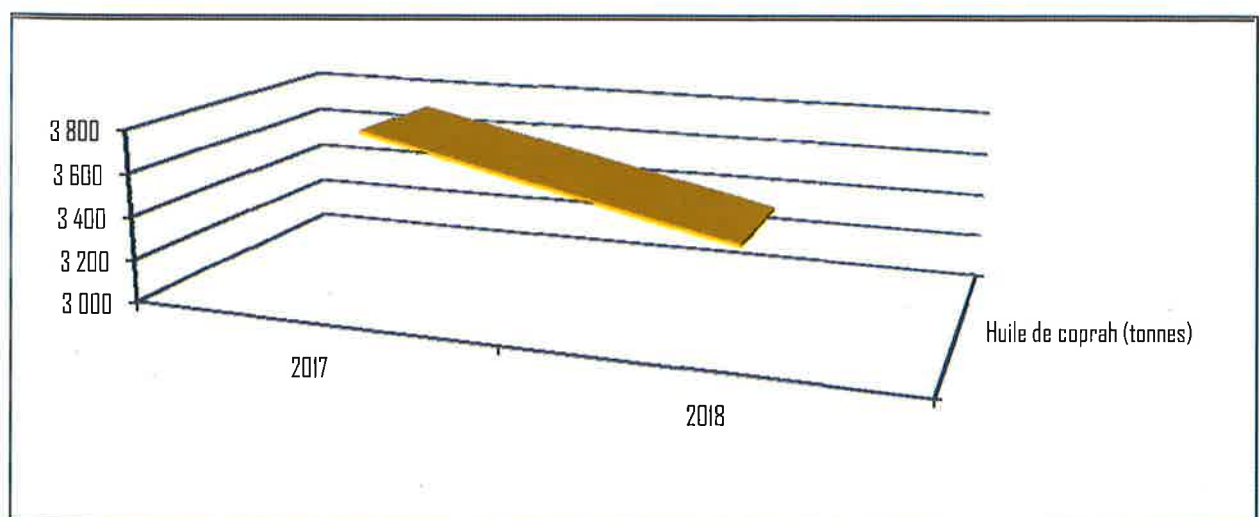
Les quantités produites sur l'exercice se présentent comme suit :

Tableau comparatif des quantités produites sur les deux derniers exercices

Produits	2018	2017	Ecart	Variation (%)
Huile de coprah (en tonnes)	3 381	3 756	-375	-10%

Tableau 1 : Comparatif des quantités produites

L'évolution de la production d'huile de coprah est illustrée par la courbe suivante :



Graphique 1 : Courbe d'évolution de la production d'huile de coprah sur les deux derniers exercices

2- Produits de l'exercice

Les produits de l'exercice 2018 s'élèvent à 2 713 664 423 FCFA, en croissance exceptionnelle de +70% par rapport à ceux de l'exercice 2017 chiffrés à 1 594 284 315 FCFA, sous l'effet conjugué d'une part des produits issus de l'annulation de la dette fiscale antérieure et de l'augmentation des ventes de noix de coco sur la période d'autre part. Leur composition est la suivante :

- **chiffre d'affaires** : d'un montant total de 1 388 236 817 FCFA, il comprend:
 - ventes de noix de coco : 715 587 768 FCFA ;
 - ventes d'huile de coprah : 569 730 569 FCFA ;
 - ventes de tourteaux : 102 918 481 FCFA
 - produits accessoires : 4 982 210 FCFA.

Les ventes de l'exercice en quantités en en valeurs sont les suivantes :

Tableau des ventes de l'exercice en quantités et en valeurs

VENTES	Quantités	Unité	Prix moyen (FCFA)	Montant (FCFA)
Ventes de noix de coco	15 901 951	noix	45	715 587 768
Ventes d'huile de coprah	1 630	tonne	349 528	569 730 569
Ventes de tourteaux	1 705	tonne	60 363	102 918 481
Total ventes	-	-	-	1 388 236 817

Tableau 2 : Ventes de l'exercice en quantités et en valeurs

- **production stockée** : relative à la variation des stocks de produits finis : 270 525 133 FCFA;
- **production immobilisée** : travaux réalisés par l'entreprise destinés à la création de biens immobilisés pour 33 713 912 FCFA ;
- **variations des stocks de matières premières** : constituées de la différence négative entre stock initial et stock final de coprah pour 19 145 300 FCFA;
- **reprises de provisions et dépréciations financières**: constituées antérieurement sur des contentieux judiciaires dont une partie est devenue sans objet pour 44 712 336 FCFA ;
- **reprises de provisions et dépréciations d'exploitation** : constituées antérieurement sur la dépréciation de la valeur des titres de participation pour 6 624 732 FCFA ;
- **produits hors activités ordinaires** : d'un montant total de 945 723 982 FCFA, ils correspondent à des abandons de créance consentis sur les soldes débiteurs de clôture des comptes courants ouverts dans les livres de la BICICI, ECOBANK et de la SGBCI pour la somme totale de 12 786 834 FCFA et surtout aux produits hors activités ordinaires issus de l'annulation de la dette fiscale antérieure de la SICOR vis-à-vis de la Direction Générale des Impôts comptabilisée pour la somme de 932 937 148 FCFA.

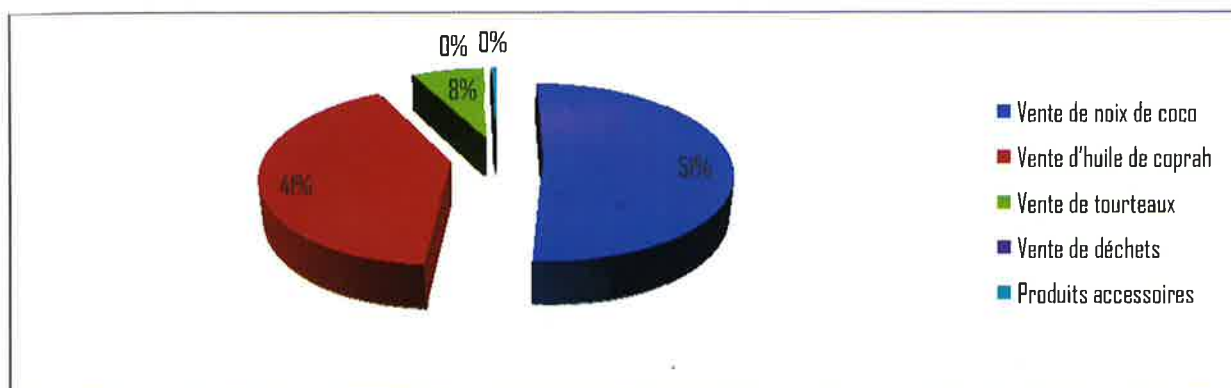
La composition du chiffre d'affaires est présentée dans le tableau comparatif ci-après :

Tableau comparatif du chiffre d'affaires des deux derniers exercices

Postes de chiffre d'affaires	2018	2017	Ecart	Variation (%)
Ventes de noix de coco	715 587 768	264 256 200	+ 451 331 568	+ 171%
Ventes d'huile de coprah	569 730 569	629 493 200	- 59 762 631	- 9%
Ventes de tourteaux	102 918 481	176 211 800	-73 293 319	-42%
Ventes de déchets	-	22 667 504	-22 667 504	-100%
Produits accessoires	4 982 210	12 674 339	-7 692 129	-61%
Total Chiffre d'affaires	1 393 219 028	1 105 303 043	+287 915 985	+26%

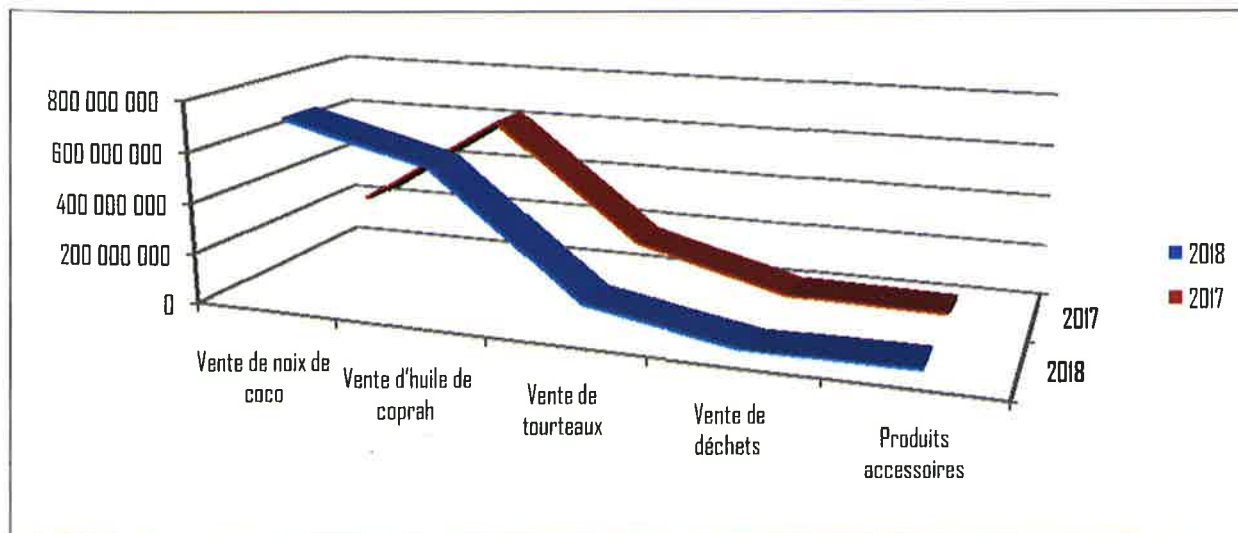
Tableau 3 : Comparatif du chiffre d'affaires des deux derniers exercices

La représentation graphique de la composition du chiffre d'affaires est la suivante:



Graphique 2 : Représentation graphique des éléments formant le chiffre d'affaires

L'évolution des éléments formant le chiffre d'affaires sur les deux derniers exercices est illustrée par la courbe suivante :



Graphique 3 : Courbe d'évolution des éléments composant le chiffre d'affaires

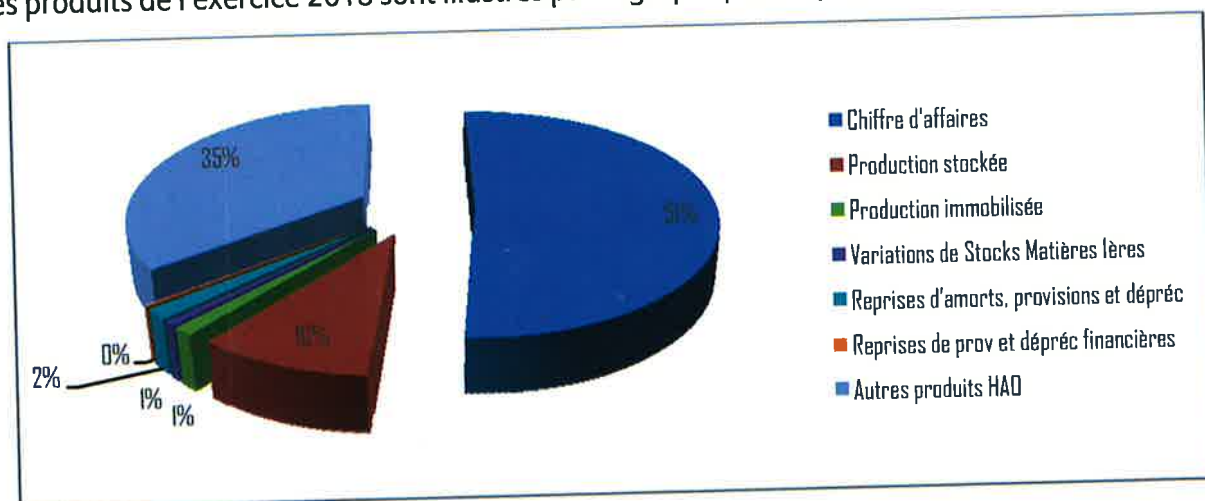
Les produits de l'exercice comparés à ceux de l'exercice précédent se récapitulent comme suit :

Tableau comparatif des produits des deux derniers exercices

Postes de produits	2018	2017	Ecart	Variation (%)
Chiffre d'affaires	1 393 219 028	1 105 303 043	+287 915 985	+26%
Production stockée	270 525 133	478 408 472	-207 883 339	-43%
Production immobilisée	33 713 912	-	+33 713 912	+100%
Variations de Stocks Matièresières	19 145 300	19 190 700	-45 400	-1%
Reprises d'amorts, provisions et dépréc	44 712 336	-	+44 712 336	+100%
Reprises de prov et dépréc financières	6 624 732	10 572 800	-3 948 068	-38%
Autres produits HAD	945 723 982	-	+945 723 982	+100%
Total des produits	2 713 664 423	1 594 284 315	+1 119 380 108	+70%

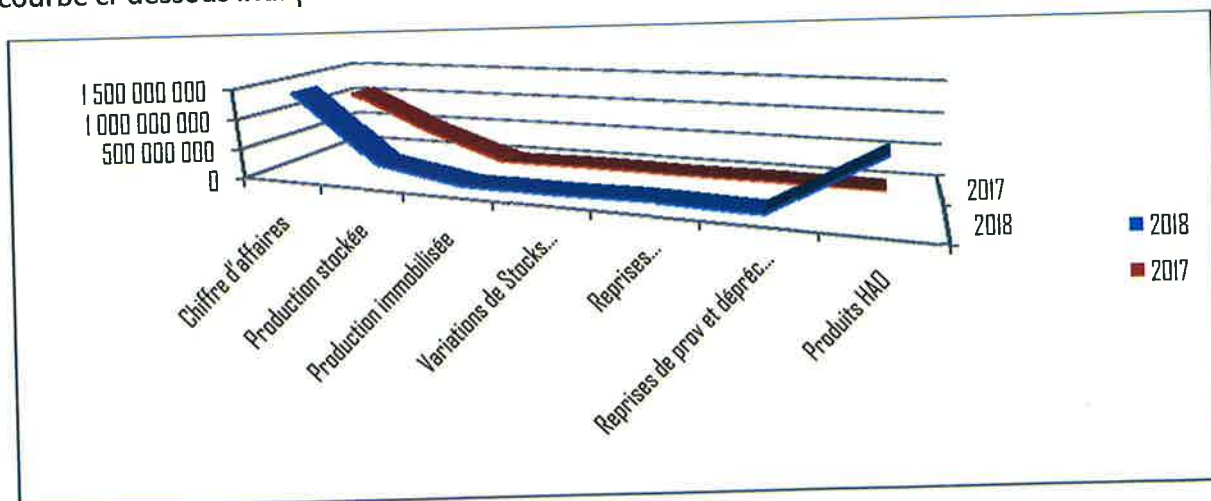
Tableau 4 : Comparatif des produits des deux derniers exercices

Les produits de l'exercice 2018 sont illustrés par le graphique ci-après :



Graphique 4 : Représentation graphique des produits de l'exercice

La courbe ci-dessous indique l'évolution des éléments formant les produits :



Graphique 5 : Courbe d'évolution des éléments composant le chiffre d'affaires

3- Charges de l'exercice

Les charges de l'exercice 2018 qui s'élèvent à 1 724 262 983 FCFA ont augmenté de 15% par rapport à celles de l'exercice 2017 chiffrés à 1 493 716 821 FCFA.

La reprise partielle de l'exploitation sur quelques parcelles du Département de Jacquville après une dizaine d'années d'arrêt a occasionné des dépenses de remise en état des plantations pillées et abandonnées en friches, très coûteuses à débroussailler.

Cette reprise partielle a également nécessité des recrutements ayant engendré une augmentation des charges de personnel et de sous-traitance.

Par ailleurs, d'autres postes ont connu une augmentation significative. Il s'agit des achats de noix de coco et la comptabilisation des engagements de retraite rendue obligatoire par la norme comptable SYSCOHADA révisé.

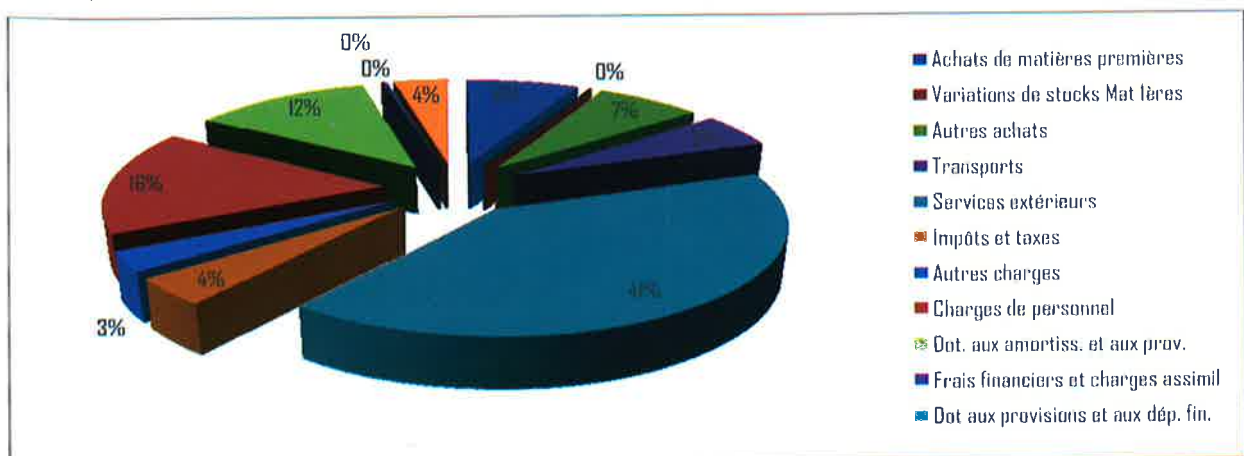
Toutes ces charges sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau comparatif des charges des deux derniers exercice

Postes de charges	2018	2017	Ecart	Variation (%)
Achats de matières premières	129 117 020	62 495 456	+66 621 564	+107%
Variations de stocks Matières	-	- 19 190 700	+19 190 700	+100%
Autres achats	123 154 139	148 448 897	-25 294 758	-17%
Transports	90 052 900	89 189 085	+863 815	+1%
Services extérieurs	703 366 365	629 901 198	+73 465 167	+12%
Impôts et taxes	73 837 861	66 563 507	+7 274 354	+11%
Autres charges	54 357 541	60 499 560	-6 142 552	-11%
Charges de personnel	277 951 881	239 963 051	+37 988 830	+16%
Dot. aux amortiss., aux prov. et	206 154 003	176 053 237	+30 100 766	+17%
Frais financiers et charges assimil	1 470 696	6 271 032	-4 800 336	-77%
Dot aux provisions et aux dép. fin.	1 661 548	-	+ 1 661 548	+100%
Impôt sur le résultat	63 139 029	33 522 498	+29 616 531	+88%
Total des charges	1 724 262 983	1 493 716 821	+230 546 162	+15%

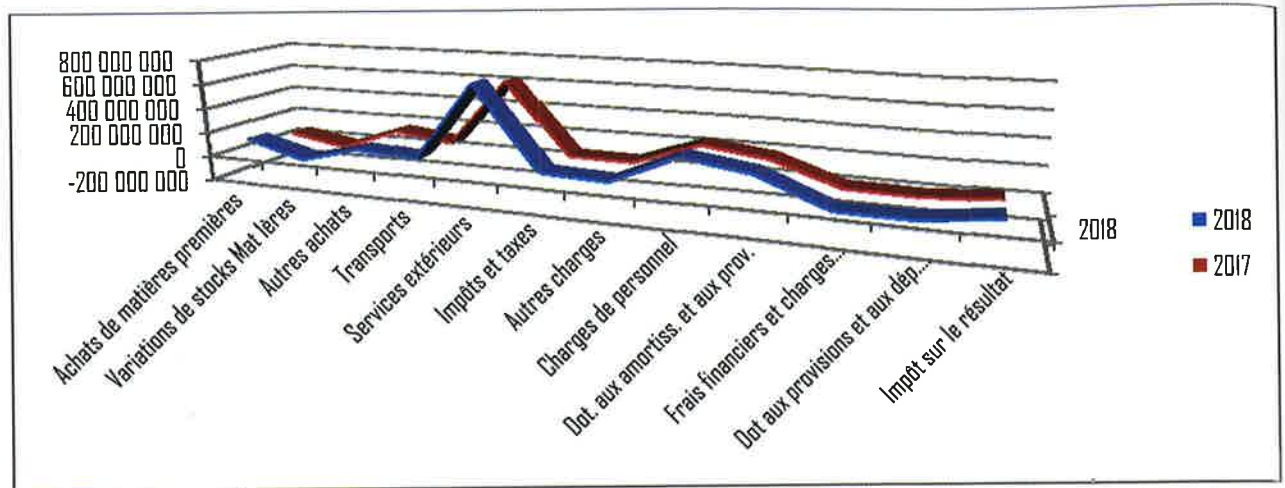
Tableau 5 : Comparatif des charges des deux derniers exercices

Graphiquement, les postes de charges sont représentés comme suit :



Graphique 6 : Représentation graphique des postes de charges de l'exercice

La courbe illustrative de l'évolution des postes de charges est la suivante :



Graphique 7 : Courbe d'évolution des postes de charges des deux derniers exercices

4- Investissements de l'exercice

Sur l'exercice écoulé, l'investissement de la société a été faible. En plus des travaux de réhabilitation de bâtiments qui se sont poursuivis à hauteur de 33 951 200 FCFA, quelques acquisitions mineures ont été faites. Ainsi, du matériel industriel a été acquis pour 576 610 FCFA, de l'outillage industriel pour 730 000 FCFA, du matériel informatique pour 1 210 000 FCFA et du matériel de transport pour 350 000 FCFA.

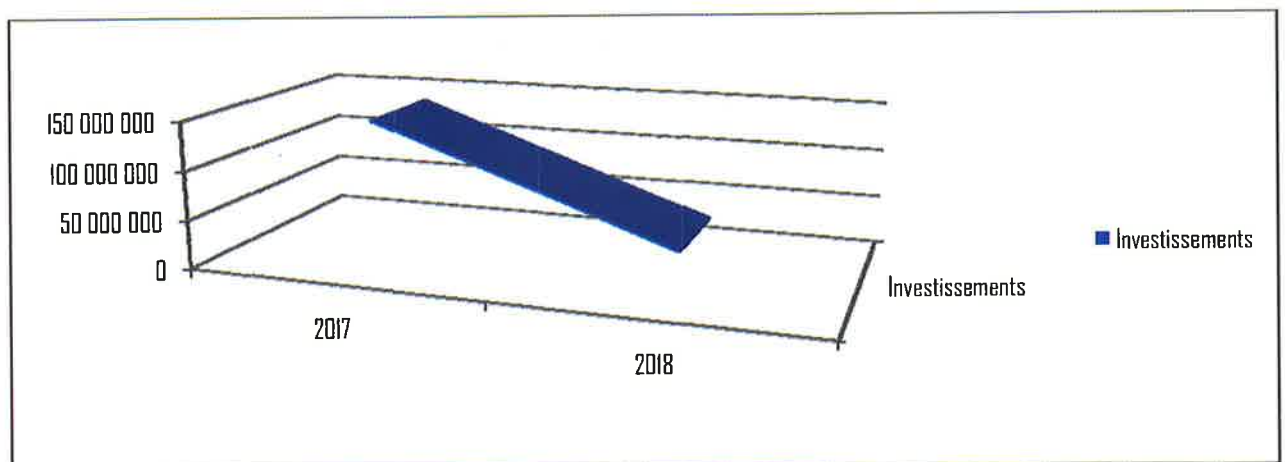
Ces investissements ont coûté la somme totale de 36 817 810 FCFA et se récapitulent dans le tableau comparatif suivant :

Tableau d'évolution des investissements des deux derniers exercices

Montant des investissements	2018	2017	Ecart	Variation
Investissements	36 817 810	143 422 831	-106 604 921	-75%

Tableau 6 : Comparatif des investissements des deux derniers exercices

La tendance des investissements sur les deux derniers exercices est la suivante :



Graphique 8 : Courbe d'évolution des investissements des deux derniers exercices

5- Endettement de la société

A la clôture de l'exercice, les dettes de la société ont enregistré une forte baisse de 41%, passant de 1 776 276 905 FCFA en 2017 à 1 040 043 952 FCFA en 2018. Ce désendettement a été possible grâce à l'annulation de la dette fiscale antérieure de la société par la Direction Générale des Impôts.

La comptabilisation des engagements de retraite a engendré une croissance des dettes financières.

Quant à la dette sociale, elle n'a pas sensiblement varié sur la période.

Le solde débiteur des comptes bancaires a aussi diminué l'endettement vis-à-vis des banques à la fin de l'exercice.

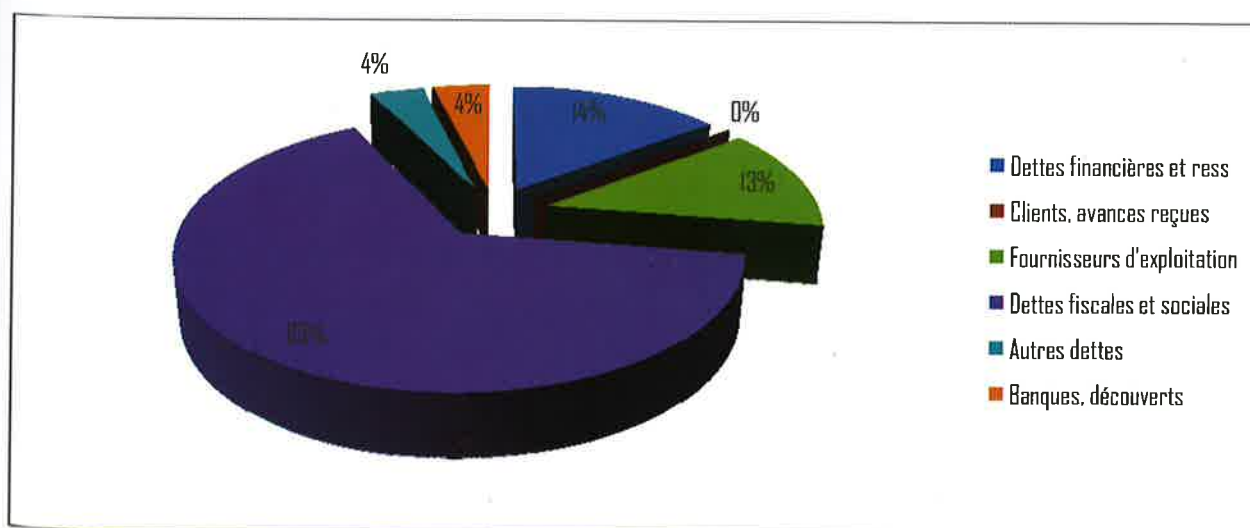
Comparativement à l'exercice précédent, les dettes de la société se présentent dans le tableau ci-après :

Tableau comparatif des dettes de la société des deux derniers exercices

Poste d'endettement	2018	2017	Ecart	Variation (%)
Dettes financières et ress. assimil.	151 403 043	78 323 705	+73 079 338	+ 93%
Clients, avances reçues	124 719	1 065 800	-941081	-88%
Fournisseurs d'exploitation	131 914252	156 531 580	-24 617 328	-22%
Dettes fiscales et sociales	678983404	1 441 725 798	-762 742 394	-53%
Autres dettes	37 395 691	37 395 691	0	0%
Banques, découverts	40 222843	61 234 331	-21 011488	-34%
Total des dettes	1 040 043952	1 776276905	-736232953	-41%

Tableau 7 : Comparatif des dettes des deux derniers exercices

Les dettes de l'exercice sont présentées graphiquement ci-dessous :



Graphique 9 : Représentation graphique des postes d'endettement de la société

Les dettes de la société ont évolué sur les deux derniers exercices comme l'indique la courbe ci-dessous :

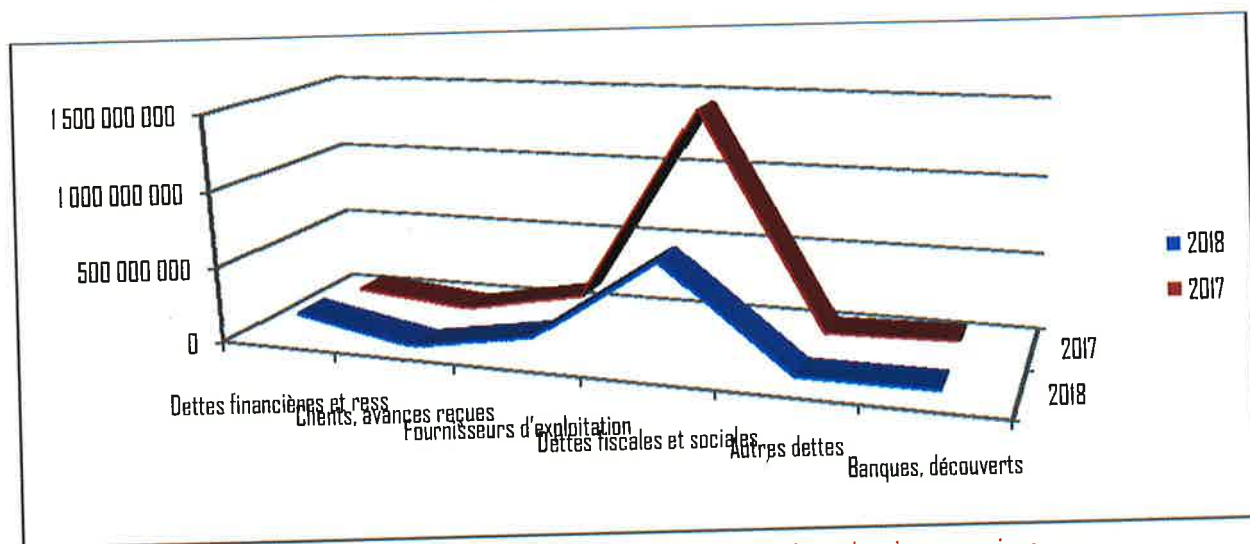


Figure 10 : Courbe d'évolution des dettes sur les deux derniers exercices

6- Résultat net de l'exercice

L'exercice 2018 se solde par un bénéfice de 989 401 440 FCFA en hausse exponentielle de +884% par rapport à celui de l'exercice 2017 qui s'élevait à 100 567 494 FCFA.

Cette hausse exceptionnelle s'explique par la comptabilisation de l'annulation de la dette fiscale en produits hors activités ordinaires s'élevant à 932 937 714 FCFA comme indiqué dans le paragraphe consacré aux produits ci-dessus.

Toutefois, on note qu'en dépit des difficultés persistantes, la tendance bénéficiaire se poursuit et contribue à éponger progressivement les déficits antérieurs accumulés pendant les années de crise, améliorant continuellement les capitaux propres et la situation financière de la société.

Les résultats nets obtenus pendant les cinq derniers exercices sont repris dans le tableau suivant :

Tableau comparatif du résultat net sur les cinq derniers exercices

Exercice	2018	2017	2016	2015	2014
Résultat	+989 401 440	+100 567 494	+200 831 393	+434 869 656	+68 237 394

Tableau 8 : Comparatif des résultats nets sur les cinq derniers exercices

La courbe ci-après montre l'évolution des résultats nets des cinq derniers exercices :

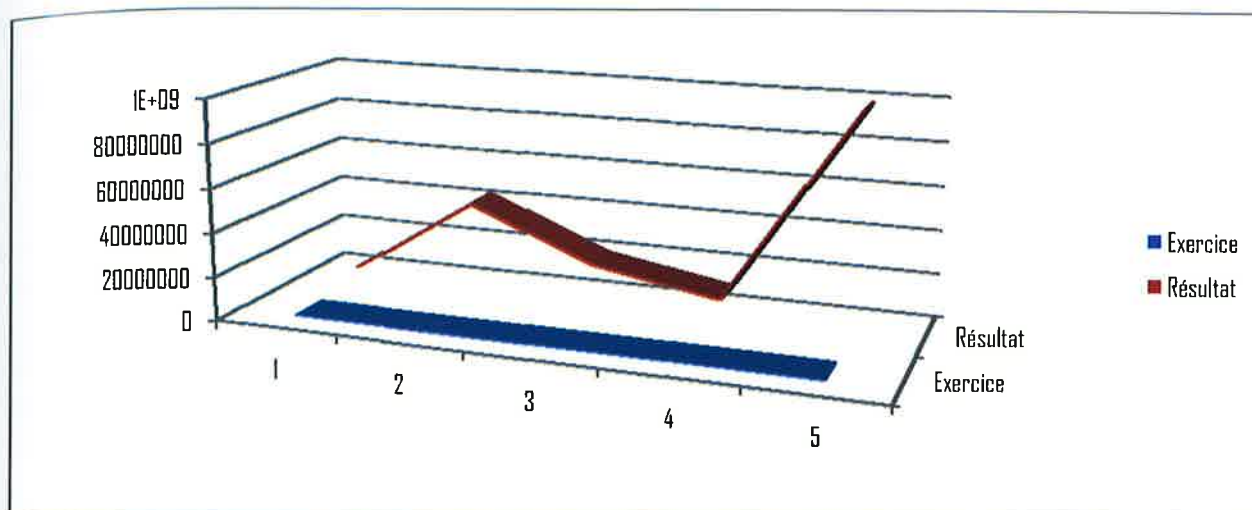


Figure II : Courbe d'évolution des résultats nets sur les cinq derniers exercices

7- Affectation du résultat de l'exercice

Des pertes antérieures cumulées d'un montant de -1 870 721 835 FCFA existent toujours au bilan à la fin de l'exercice 2018 dans le compte « Report à nouveau – Perte nette à reporter ».

Aux termes des articles 143, 144 et 889 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, ces pertes doivent être totalement épongées avant toute distribution de dividende.

Par conséquent, conformément à la loi, le résultat de l'exercice 2018 sera intégralement affecté au compte « Report à nouveau – Perte nette à reporter ».

III - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DU RAPPORT

A la date d'arrêté du présent rapport, la SICOR constate que l'Etat de Côte d'Ivoire n'a pas été en mesure de délivrer les baux emphytéotiques définitifs initialement promis à la société pour la date butoir du 31 juillet 2017, eu égard à ses engagements pris dans les protocoles d'accord du 2 novembre 2016.

Lors de l'assemblée générale précédente, nous vous avons informé que ce délai avait été prorogé au 31 août 2018, sans résultat.

A ce jour, seul le dossier foncier de Boulay a connu une avancée significative grâce aux efforts des dirigeants de la SICOR, avec la création du titre foncier au nom de l'Etat de Côte d'Ivoire et ce, aux frais de la société. Ce titre a été transmis au Ministère de l'Agriculture en vue de la préparation et de la signature très prochaine du bail emphytéotique définitif sur cette parcelle.

L'immatriculation des parcelles situées dans les Départements de Gliké, de Grand-Lahou et de

Jacqueville, première étape de la procédure de conclusion de baux emphytéotiques, reste bloquée par le fait des riverains comme indiqué dans la partie « Environnement et contexte » ci-dessus.

En ce qui concerne l'annulation de la dette fiscale, à la suite d'une réunion organisée à la Primature par les services du Premier Ministre en date du 31 mai 2019, à laquelle tous les acteurs étatiques concernés ont été priés chacun en ce qui le concerne de faire le point de la mise en œuvre des protocoles d'accord et des éventuels blocages et obstacles rencontrés, la Direction Générale des Impôts a fini par signer le dégrèvement qui confirme l'annulation définitive de la dette fiscale accumulée par la SICOR jusqu'au 31 mai 2018.

La constatation comptable de cette annulation de dette dans les comptes de l'exercice a généré des produits hors activités ordinaires venus booster le résultat de l'exercice de façon exceptionnelle en renforçant les capitaux propres de la société.

Le conseil saisit l'occasion de cette assemblée générale pour adresser ses sincères remerciements aux autorités de la Côte d'Ivoire pour les diligences mises en œuvre à cet effet.

IV - IMPACT DU PASSAGE AU NOUVEAU REFERENTIEL COMPTABLE DU SYSCOHADA REVISE SUR LE COMPTES ET LEUR PRESENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, toutes les entreprises soumises aux règles de la comptabilité des sociétés sont tenues de présenter leurs comptes conformément aux dispositions du Système comptable de l'OHADA révisé. Le passage à ce nouveau référentiel comptable implique des retraitements de certains comptes, avec des conséquences significatives possibles sur le résultat de l'exercice 2018.

La SICOR n'a pas manqué à cette obligation. Ainsi, les états financiers qui vous seront soumis pour approbation lors de la présente assemblée ont été établis conformément aux règles du Système comptable de l'OHADA révisé.

En plus des règles de présentation qui ont modifié sensiblement le format des comptes sociaux, l'impact de ce changement comptable sur le résultat est significatif avec la comptabilisation des engagements de retraite devenue désormais une obligation comptable.

V - PERSPECTIVES

Comme on peut le remarquer, les efforts du conseil d'administration et de la direction générale permettent de maintenir la tendance bénéficiaire depuis plusieurs exercices. Le conseil entend maintenir le cap dans l'assainissement de la situation financière de la société par une gestion rigoureuse qui continuera de produire des résultats bénéficiaires de plus en plus élevés sur les exercices à venir.

Grâce à ces bénéfices engrangés, les lourdes pertes antérieures engendrées par la longue période de crise se résorbent tout doucement, et contribuent ostensiblement à l'amélioration progressive et continue de la situation financière de la société. Cette lancée devra se consolider et se perpétuer sur les exercices à venir de sorte que, lorsque les pertes antérieures auront été épongées totalement, une politique de distribution de dividendes puisse être engagée en direction des actionnaires qui n'ont que trop souffert des affres de la crise connue par leur investissement.

Relativement à la dette sociale, le conseil n'entend pas baisser les bras ; il s'engage à intensifier ses efforts pour toucher qui de droit afin d'aboutir à la solution la plus avantageuse possible pour la société.

Aux termes de la réunion tenue à la Primature le 31 mai 2019 évoquée ci-dessus, de nouvelles orientations et directives ont été données aux acteurs chargés de la mise en œuvre des accords. Ainsi, le nouveau délai que l'Etat se donne pour signer les baux emphytéotiques est fixé à la fin du mois de décembre 2019 au plus tard. Toute la priorité sera accordée à la consolidation des droits fonciers qui deviennent une urgence et une nécessité absolue pour la sauvegarde des actifs de la société.

Constatant avec déception des lenteurs de tous ordres dans l'application des protocoles d'accord du 2 novembre 2016 notamment en matière foncière, la SICOR réitère aux autorités de la Côte d'Ivoire ses demandes concernant la jouissance paisible et sans entrave de ses actifs, la délivrance des baux emphytéotiques promis, la sécurité sur les sites et les mesures de facilitation tentant à l'annulation totale ou partielle de la dette vis-à-vis de la CNPS.

La SICOR étant un patrimoine d'intérêt national, raison pour laquelle les plus hautes autorités de notre pays se sont beaucoup investies dans un règlement pacifique, négocié et gagnant-gagnant pour toutes les parties prenantes dans la crise que la société a vécue, le conseil exhorte une fois de plus les villages riverains notamment ceux de l'Île Avikam, de Jacquerville et de Gliké à reconsidérer leur position qui consiste à remettre en cause les protocoles d'accord et les acquis déjà obtenus, car la persistance de cette situation empêche le redémarrage effectif de l'exploitation, plombe les nouveaux investissements prévus, ferme les débouchés aux productions villageoises de noix de coco et renforce les trafics illicites qui appauvrissent les riverains, les actionnaires, l'Etat et les tiers en relation avec la société.

Au-delà de tout, en dépit des difficultés et des embûches, la SICOR demeure un beau joyau, jadis fleuron de l'économie agro-industrielle de la Côte d'Ivoire, qui mérite d'être préservée.

Le conseil et la direction générale s'engagent à ne ménager aucun effort pour poursuivre sans relâche et avec détermination la défense et la protection de ce joyau, ne serait-ce qu'en mémoire de feu Président Félix HOUPHOUET-BOIGNY qui en a été l'illustre initiateur dans les années 1974.

Dans ce sens, le conseil encourage les autorités à intensifier les efforts à tous les niveaux pour obtenir des avancées notables qui concourent au respect de leurs engagements.

Il remercie une fois de plus le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, le Vice-président de la République, son Excellence Monsieur Daniel KABLAN DUNCAN, le Premier Ministre, Son Excellence Monsieur Amadou GON COULIBALY ainsi que les Ministres et l'ensemble de leurs collaborateurs impliqués dans le dossier SICOR pour tous les efforts qu'ils mènent chacun à son niveau dans la mise en œuvre des mesures prises en faveur de la société.

Aussi, le conseil adresse-t-il sa gratitude à Mesdames et Messieurs les actionnaires pour la confiance sans cesse renouvelée en ses membres. Il vous remercie pour la longue patience qui vous a été imposée par la crise et voudrait vous rassurer que le bout du tunnel n'est plus loin. Il exprime sa reconnaissance aux actionnaires majoritaires qui continuent de croire en la SICOR en lui apportant les appuis financiers et le soutien nécessaires.

Il appelle à une union sacrée et à une synergie d'actions autour de notre société commune qui a encore de beaux jours devant elle.

Tels sont les termes du rapport du conseil sur la marche de la société pendant l'exercice 2018.



E.I.C.I.
Epsilon International
Consulting Côte d'Ivoire

Tél : 22 42 88 20 / 22 42 88 21 / 22 42 88 23
E.mail : eici@aviso.ci Fax : 22 42 88 24

AUREXCONSEIL

20 BP 1539
ABIDJAN 20
Tél./ : 22 - 44 - 19 - 70
E.mail : aurexconseil@gmail.com

Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

CE DOCUMENT COMPREND 15 PAGES

Il Plateaux, Rue J 47 ; BP 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera
Tel. : 22-42-88-20 / 22-42-88-21 / 22-42-88-23 / 08 43 03 88 - Fax : 22-42-88-24
E.mail : eici@aviso.ci RCCM n° CI - ABJ - 06 MO - 4260 CC n° 06 910 62 C

Abidjan, Cocody-Cité des Arts, Batiment A, Escalier A, Porte 17
Tél. : 22-44-19-70 - E.mail : aurex.conseil@gmail.com // aurex.co@gmail.com

**Société Ivoirienne de Coco
Râpé (SICOR SA)**

Siège social : Abidjan, 3^{ème} étage immeuble
ARC EN CIEL, Angle Bd Lagunaire Av. Chardy
04 B 973 ABIDJAN 04

**RAPPORT DES COMMISSAIRESUR LES ETATS
FINANCIERS ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux actionnaires de la société SICOR,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- L'audit des états financiers annuels de la Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR), établis en francs CFA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I-Audit des états financiers annuels

1.1- Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société SICOR, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

1.2- Fondement de l'opinion avec réserves

▪ Insuffisance du contrôle interne

L'évaluation du contrôle interne mis en place par la société a consisté à examiner l'application des procédures mises en place par la société afin d'assurer une information financière de qualité. Cette évaluation a été effectuée dans le but de déterminer l'étendue de nos contrôles sur les comptes. Elle ne met donc pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler.

Par ailleurs, selon l'article 16 du règlement comptable du SYSCOHADA, pour maintenir la continuité dans le temps de l'accès à l'information, toute entreprise doit établir une documentation décrivant les procédures et l'organisation comptables. Cette documentation est conservée aussi longtemps qu'est exigée la présentation des états financiers successifs auxquels elle se rapporte.

Nous notons que la SICOR fonctionne sans manuel de procédure mise à jour.

Par ailleurs, le statut de société cotée en bourse de la SICOR la soumet à l'observation de certaines obligations dont la publication dans les quatre mois qui suivent la fin du premier semestre de l'exercice, dans un journal habilité à recevoir les annonces légales, d'un tableau d'activités et de résultat ainsi que d'un rapport d'activité semestriel accompagné d'une attestation du commissaire aux comptes sur la sincérité des informations données (article 849 et suivants).

A l'instar des exercices antérieurs, nous relevons la non observation de cette obligation.

▪ Sous-traitance générale

Le compte sous-traitance générale dont le solde au 31 décembre 2018 s'élève à 521 377 473 FCFA a servi à enregistrer des rémunérations versées à des personnes ayant travaillé pour le compte de la SICOR. En l'absence des contrats de travail, il nous est impossible de qualifier ces personnes de travailleurs temporaires ou occasionnels.

A notre avis, ces rémunérations auraient dû faire l'objet d'inscription dans les comptes de charges de personnel. Par ailleurs, ces rémunérations n'ont pas fait l'objet de déclarations aux ITS et à la CNPS. Nous recommandons à la SICOR d'inscrire dans ses comptes le risque couru pour la non déclaration de ces rémunérations.

▪ Etablissement des comptes proforma

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SYSCOHADA révisé est rentré en vigueur dans les pays membres de l'union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) pour la tenue des comptes sociaux. Par conséquent, toute entité est tenue de préparer et présenter son bilan d'ouverture suivant le SYSCOHADA révisé à la date de sa transition. C'est le point de départ de sa

comptabilité selon le SYSCOHADA révisé et les comptes ainsi préparés sont dits comptes proforma.

LA SICOR n'a pas établi de comptes pro forma.

▪ **Provision pour indemnités de fin de carrière**

L'une des exigences du SYSCOHADA révisé est la détermination par la méthode actuarielle des indemnités de fin de carrières si l'entité est cotée en bourse et sa comptabilisation obligatoire. La SICOR n'a pas entièrement respecté cette exigence et nous recommandons à sa direction de prendre attache avec un actuaire afin de procéder l'estimation correcte des indemnités de fin de carrière.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3- Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Points clés d'audit	Traitement des points clés d'audit
<p>DETTES FISCALES ET SOCIALES La SICOR a accumulé un important stock de dettes vis-à-vis de l'administration fiscale et de la CNPS dont le non apurement constitue un risque pour la continuité de l'exploitation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vérification de la correcte évaluation des dettes 2. Entretien avec les dirigeants sur l'évolution des négociations avec les administrations concernées 3. Validation de la non atteinte au principe de continuité de l'exploitation
<p>STOCKS La SICOR est une société agro industrielle pour laquelle la</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Test de procédure, 2. inventaire physique, cut off,

correcte évaluation des stocks de produits revêt une importance capitale au regard de la sincérité des comptes

3. contrôle fichier informatique de stocks,
4. contrôle de la valorisation (pricing test)

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables éditées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises. Ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe I du présent rapport du commissaire aux comptes.

II - Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve) » nous n'avons rien d'autres à signaler à cet égard.

Fait à Abidjan, le 10 juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

AUREX CONSEIL
André N'GUESSAN-ZOUKOU
Expert-comptable diplômé



EPSILON INTERNATIONAL CONSULTING
CÔTE D'IVOIRE
(E.I.C.I.)

Aka HOBA
Expert-comptable diplômé



ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes.
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA.
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux des Commissaires aux Comptes, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers.
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et

l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit.

- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit.
- Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la Société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la Direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration.
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la Direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation.
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs.

En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci.

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous l'estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA.
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les Associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits.
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au Ministère Public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation.
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



E.I.C.I.
Epsilon International
Consulting Côte d'Ivoire

Tél : 22 42 88 20 / 22 42 88 21 / 22 42 88 23
E.mail : eici@aviso.ci Fax : 22 42 88 24

AUREXCONSEIL

20 BP 1539
ABIDJAN 20
Tél. / : 22 - 44 - 19 - 70
E.mail : aurexconseil@gmail.com

Société Ivoirienne de Coco Râpé
04 BP 973 ABIDJAN 04

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Article 438 et suivants de l'OHADA)

II Plateaux, Rue J 47 : BP 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera
Tel. : 22-42-88-20 / 22-42-88-21 / 22-42-88-23 / 08 43 03 88 - Fax : 22-42-88-24
E.mail : eici@aviso.ci RCCM n° CI - ABJ - 06 MO - 4260 CC n° 06 910 62 C

Abidjan, Cocody-Cité des Arts, Batiment A, Escalier A, Porte 17
Tél. : 22-44-19-70 - E.mail : aurex.conseil@gmail.com // aurex.co@gmail.com

**Société Ivoirienne de Coco Râpé
(SICOR SA)**

Siège social : Abidjan, 3^{ème} étage immeuble
ARC EN CIEL, Angle Bd Lagunaire Av.
Chardy - 04 B 973 ABIDJAN 04

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux actionnaires de la société SICOR,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés et du GIE.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Abidjan, le 10 juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

AUREX CONSEIL
André N'GUESSAN-ZOUKOU
Expert-comptable diplômé




EPSILON INTERNATIONAL CONSULTING

CÔTE D'IVOIRE
(E.I.C.I.)
Aka Hoba
Expert-comptable diplômé


Page



E.I.C.I.
Epsilon International
Consulting Côte d'Ivoire

Tél :
22 42 88 20 / 22 42 88 21 / 22 42 88 23
E.mail : eici@aviso.ci Fax : 22 42 88 24

Aurex Conseil

20 BP 1539
ABIDJAN 20
Tél./ : 22 - 44 - 19 - 70
E.mail : aurexconseil@gmail.com

**Société Ivoirienne de Coco Râpé
(SICOR)**

04 BP 973 ABIDJAN 04

**MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AU TITRE
DE L'EXERCICE ECOULE AUX CINQ (5) PERSONNES
LES MIEUX REMUNERES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

(Article 525 de l'OHADA)

CE DOCUMENT COMPREND 2 PAGES



**RELEVÉ DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS
VERSEES AUX CINQ PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des salaires, allocations et indemnités diverses, honoraires et avantages en nature versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à la somme de : 89 883 529 (quatre-vingt-neuf millions huit cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-neuf) francs CFA.

Le Président du conseil d'administration

P/O



Franck K. M. KPOGLI

Directeur général adjoint

Nous, **Aka HOBA** et **André N'guessan ZOUKOU**, Commissaires aux comptes de la Société Ivoirienne de Coco Râpé (SICOR), certifions exact le montant le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, attesté ci-dessus par le Président du conseil d'administration.

Fait à Abidjan, le 10 juin 2019

Les Commissaires aux comptes

EICI
Aka HOBA
Expert-comptable diplômé


AUREX CONSEIL
André N'guessan ZOUKOU
Expert-comptable diplômé




Bureau à Abidjan : Plateau - Immeuble Arc-en-ciel
Angle Av Chardy - Bd Lagunaire
RCCM N° : CI-DAB-2016-B-148
C.C. N° 80 017 46 J

04 BP 973 Abidjan 0
Tél.: 20 21 05 1
Fax : 20 21 05 2
E-mail : sicorci2@avisc.



E.I.C.I.
Epsilon International
Consulting Côte d'Ivoire

Tel : 22 42 88 20 / 22 42 88 21 / 22 42 88 23
E.mail : eici@aviso.ci Fax : 22 42 88 24

AUREXCONSEIL

20 BP 1539
ABIDJAN 20
Tél : 22 - 44 - 19 - 70
E.mail : aurexconseil@gmail.com

Société Ivoirienne de Coco Râpé

04 BP 973 ABIDJAN 04

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES SUR LES REMUNERATIONS
EXECPTIONNELLES
ALLOUEES AUX MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(Article 432 de l'OHADA)

DOCUMENT COMPREND 2 PAGES

Il Plateaux, Rue J 47 ; BP 828 Cedex 03 Abidjan - Riviera
Tel. : 22-42-88-20 / 22-42-88-21 / 22-42-88-23 / 08 43 03 88 – Fax : 22-42-88-24
E.mail : eici@aviso.ci RCCM n° CI - ABJ - 06 MO - 4260 CC n° 06 910 62 C

Abidjan, Cocody-Cité des Arts, Batiment A, Escalier A, Porte 17
Tél. : 22-44-19-70 - E.mail : aurexconseil@gmail.com // aurex.co@gmail.com

**Société Ivoirienne de Coco Râpé
(SICOR SA)**

Siège social : Abidjan, 3^{ème} étage immeuble
ARC EN CIEL, Angle Bd Lagunaire Av.
Chardy – 04 B 973 ABIDJAN 04

Aux actionnaires de la société SICOR,

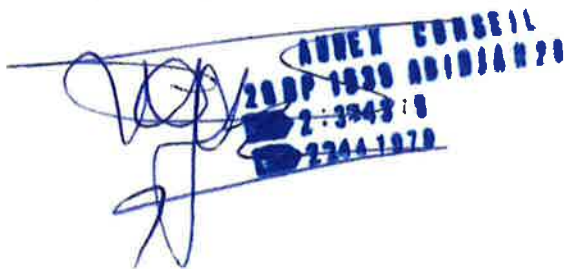
Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'acte uniforme du traité de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le président du conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Fait à Abidjan, le 10 juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

AUREX CONSEIL
André N'GUESSAN-ZOUKOU
Expert-comptable diplômé



**EPSILON INTERNATIONAL CONSULTING
CÔTE D'IVOIRE
(E.I.C.I.)**

Aka HOBA
Expert-comptable diplômé



**Société Ivoirienne de Coco Râpé
(SICOR SA)**

Siège social : Abidjan, 3^{ème} étage immeuble
ARC EN CIEL, Angle Bd Lagunaire Av.
Chardy – 04 B 973 ABIDJAN 04

Aux actionnaires de la société SICOR,

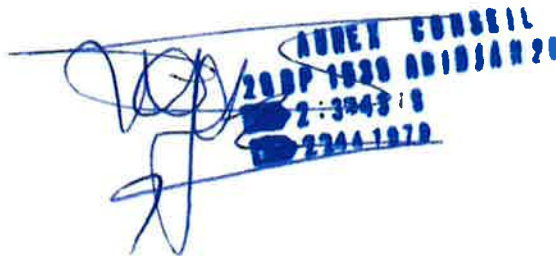
Conformément aux dispositions de l'article 432 de l'acte uniforme du traité de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles allouées aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Le président du conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune rémunération exceptionnelle allouée aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Fait à Abidjan, le 10 juin 2019

Les Commissaires aux Comptes

AUREX CONSEIL
André N'GUESSAN-ZOUKOU
Expert-comptable diplômé



**EPSILON INTERNATIONAL CONSULTING
CÔTE D'IVOIRE
(E.I.C.I.)**

Aka HOBA
Expert-comptable diplômé



résolutions

Première résolution : **Approbation du rapport du conseil d'administration**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve son contenu tel que présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____

Deuxième résolution : **Approbation du rapport général des commissaires aux comptes**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes, l'approuve tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____

Troisième résolution : **Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'AUSCGIE, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____

Quatrième résolution : **Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de l'inventaire et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui se solde par un résultat bénéficiaire de **989 401 440** FCFA, les approuve tels qu'ils ont été arrêtés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____

Cinquième résolution : **Affectation du résultat**

L'assemblée générale, sur rapport du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat bénéficiaire au compte « Report à nouveau - Perte nette à reporter » comme suit :

Bénéfice de l'exercice	:	989 401 440
+ Perte nette antérieure	:	- 1 870 721 835
= Perte nette à reporter	:	- 881 320 395

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____

Sixième résolution : **Quitus aux administrateurs**

L'assemblée générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat aux administrateurs.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____

Septième résolution : Décharge aux commissaires aux comptes

L'assemblée générale, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, donne décharge de l'exécution de leur mandat aux commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____

Huitième résolution : Indemnité de fonction des administrateurs

L'assemblée générale décide d'allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2018 une indemnité de fonction globale de 19 000 000 (dix-neuf millions) FCFA net d'impôts à répartir entre eux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____

Neuvième résolution : Honoraires des commissaires aux comptes

L'assemblée générale, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, fixe à 8 000 000 (huit millions) FCFA hors taxes le montant global annuel des honoraires des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____

Dixième résolution : Pouvoirs

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou autres s'il y a lieu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à _____


ETATS FINANCIERS DE SYNTHESE AU 31.12.2018 (montants nets en Francs CFA)^{1,2}

BILAN		
Postes	Exercice N	Exercice N-1
Immobilisations incorporelles	50 000	750 000
Immobilisations corporelles	2 069 554 371	2 210 582 007
Avances et acomptes versés sur immobilisations	-	-
Immobilisations financières	129 612 481	15 78 999
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 199 316 852	2 327 046 006
Actif circulant HAO	-	-
Stocks et encours	1474 307 500	184 637 067
Créances et emplois assimilés	257 664 636	15 909 289
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1731972 136	1350 546 356
Total Trésorerie-actif	2 02 431	2 540 570
Ecart de conversion - Actif	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF	3 983 30149	3 680 32 932
Capital social	1500 000 000	1500 000 000
Primes et réserves	403 856 027	303 288 533
Résultat net	989 401440	100 567 494
Autres capitaux propres	-	-
TOTAL CAPITALS PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	2 893 257 467	1908 856 027
Total Dettes financières et ressources assimilées	11403 043	78 323 705
TOTAL RESSOURCES STABLES	3 044 660 510	1982 179 732
Total Passif circulant	848 48 066	1636 78 869
Total Trésorerie-passif	40 222 843	61234 331
Ecart de conversion - Passif	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF	3 983 30149	3 680 32 932

COMPTE DE RESULTAT		
Postes	Exercice N	Exercice N-1
Ventes de marchandises	-	-
Achats de marchandises	-	-
Variations de stocks de marchandises	-	-
Marge commerciale	-	-
Ventes de produits fabriqués	1388 236 88	1092 628 704
Travaux, services vendus	-	-
Produits accessoires	4 982 210	2 674 339
Chiffre d'affaires	1393 219 028	1105 308 043
Production stockée (ou déstockage)	270 525 13	478 408 472
Production immobilisée	33 78 92	-
Subventions d'exploitation	-	-
Autres produits	-	-
Transferts de charges d'exploitation	-	-
Achats de matières premières et fournitures liées	-29 17 020	-62 495 456
Variations de stocks de matières premières et fournitures	9 115 300	9 190 700
Autres achats	-23 154 189	-118 448 897
Variations de stocks d'autres approvisionnements	-	-
Transports	-90 052 900	-89 189 085
Services extérieurs	-703 366 365	-629 901188
Impôts et taxes	-73 837 861	-66 563 507
Autres charges	-54 357 541	-60 499 560
Valeur ajoutée	542 717 547	545 804 512
Charges de personnel	-277 951 881	-239 963 051
Excédent brut d'exploitation	264 765 666	305 841 461
Reprises d'amorts, provisions et dépréciations	44 72 336	-
Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-206 154 008	-16 053 237
Résultat d'exploitation	118 323 989	229 788 224
Revenus financiers et assimilés	-	-
Reprises de provisions et dépréciations financières	6 624 732	10 572 800
Transferts de charges financières	-	-
Frais financiers et charges assimilées	-1470 696	-6 271 032
Dotations aux provisions et aux dépréciations financières	-1661548	-
Résultat financier	3 492 488	4 301 768
Résultat des activités ordinaires	116 816 487	234 089 992
Produits des cessions d'immobilisations	-	-
Autres produits HAO	945 723 982	-
Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	-
Autres charges HAO	-	-
Résultat hors activités ordinaires	945 723 982	0
Participation des travailleurs	-	-
Impôt sur le résultat	-63 189 029	-33 522 498
Résultat net	989 401440	100 567 494

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE		
Libellés	Exercice N	Exercice N-1
Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier	-58 693 761	-41644 429
Capacité d'autofinancement globale (CAFG)	150 843 117	276 620 731
- Variation des stocks	-289 670 433	-497 599 112
- Variation des créances	-91755 347	364 253 576
+ Variation du passif circulant	-788 300 803	-4 785 003
Variation du BF liée aux activités opérationnelles	-169 726 583	-188 180 599
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	-18 883 476	188 490 182
- Décaissements pr immobilisations incorporelles	-	-1200 000
- Décaissements pr immobilisations corporelles	-36 817 810	-113 422 831
- Décaissements pr immobilisations financières	-8 822 000	-343 833
+ Encaissements liés aux cessions d'immob incorp et corp	-	-
+ Encaissements liés aux cessions d'immob financières	5 223 250	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-45 416 560	114 966 664
+ Augmentation de capital par apports nouveaux	-	-
- Dividendes versés	-	-
+ Emprunts	-	-
+ Autres dettes financières diverses	186 204 53	-
- Remboursements des emprunts et autres DF	-51337 068	-10 572 800
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	84 783 385	-10 572 800
Variation de la trésorerie nette de la période	20 483 349	-17 049 332
Trésorerie nette au 31 décembre	-38 210 412	-58 693 761
Contrôle Trésorerie Actif N- Trésorerie Passif N	-38 210 412	-58 693 761

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT		
ORIGINES	Exercice N	Exercice N-1
Résultat net de l'exercice	989 401440	100 567 494
TOTAL ORIGINES	989 401440	100 567 494
AFFECTATIONS	Exercice N	Exercice N-1
Report à nouveau débiteur	989 401440	100 567 494
TOTAL AFFECTATIONS	989 401440	100 567 494

(1) Etats financiers certifiés par les commissaires aux comptes,

en attente d'être approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 28 juin 2019

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE**
 Adresse : **04 BP 973 ABIDJAN 04**
 N° de compte contribuable (NCC) : **8001748 J**
 N° de télédéclarant (NTD):

Exercice clos le : **31/12/2018**

Sigle usuel : **SICOR**
 Durée (en mois) : **12**

BILAN

REF	ACTIF	NOTE	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	1 200 000	1 050 000	150 000	750 000
AE	Frais de développement et de prospection	-	-	-	-	0
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires	-	1 200 000	1 050 000	150 000	750 000
AG	Fonds commercial et droit au bail	-	-	-	-	0
AH	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	0
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	6 924 922 757	4 855 368 386	2 069 554 371	2 210 682 007
AJ	Terrains (1) dont Placement Net:	-	25 899 625	-	25 899 625	25 899 625
AK	Bâtiments (1) dont Placement Net:	-	1 378 072 000	1 162 880 535	215 191 465	195 154 169
AL	Aménagements, agencements et installations	-	151 356 139	136 698 773	14 657 366	16 279 559
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques	-	5 332 440 463	3 528 781 841	1 803 658 622	1 951 757 610
AN	Matériel de transport	-	37 154 530	27 007 237	10 147 293	21 481 044
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS		-	-	-	0
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	130 937 481	1 325 000	129 612 481	115 713 999
AR	Titres de participation	-	-	-	-	0
AS	Autres immobilisations financières	-	130 937 481	1 325 000	129 612 481	115 713 999
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		7 057 060 238	4 857 743 386	2 199 316 852	2 327 046 006
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5	-	-	-	0
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	1 474 307 500	-	1 474 307 500	1 184 637 067
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES	-	267 664 636	-	267 664 636	165 909 289
BH	Fournisseurs avances versées	17	9 366 000	-	9 366 000	13 224 200
BI	Clients	7	154 831 000	-	154 831 000	127 018 716
BJ	Autres créances	8	93 467 636	-	93 467 636	25 666 373
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT	-	1 731 972 136	-	1 731 972 136	1 380 546 356
BQ	Titres de placement	9	-	-	-	
BR	Valeurs à encaisser	10	-	-	-	
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11	2 012 431	-	2 012 431	2 540 570
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF	-	2 012 431	-	2 012 431	2 540 570
BU	Ecart de conversion-Actif	12	-	-	-	-
BZ	TOTAL GENERAL	-	8 791 044 806	4 857 743 386	3 933 301 419	3 680 132 932

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE**Adresse : **04 BP 973 ABIDJAN 04**N° de compte contribuable (NCC) : **8001746 J** Exercice clos le : **31/12/2018**

N° de télédéclarant (NTD):

Sigle usuel : **SICOR**Durée (en mois) : **12****BILAN**

REF	PASSIF	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU
			31/12/N	31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13	1 500 000 000	1 500 000 000
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13	-	-
CD	Primes liées au capital social	14	-	-
CE	Ecart de réévaluation	3e	1 992 424 059	1 992 424 059
CF	Réserves indisponibles	14	282 153 803	282 153 803
CG	Réserves libres	14	-	-
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14	1 870 721 835	1 971 289 329
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)	-	989 401 440	100 587 494
CL	Subventions d'investissement	15	-	-
CM	Provisions réglementées	15	-	-
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	-	2 893 257 467	1 903 866 027
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16	-	-
DB	Dettes de location-acquisition	16	-	-
DC	Provisions pour risques et charges	16	151 403 043	78 323 705
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	-	151 403 043	78 323 705
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES	-	3 044 660 510	1 982 179 732
DH	Dettes circulantes HAO	5	-	-
DI	Clients, avances reçues	7	124 719	1 065 800
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17	131 914 252	156 531 580
DK	Dettes fiscales et sociales	18	678 983 404	1 441 725 798
DM	Autres dettes	19	37 395 691	37 395 691
DN	Provisions pour risques et charges à court terme	19	-	-
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT	-	848 418 066	1 636 718 869
DQ	Banques, crédits d'escompte	20	-	-
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	40 222 843	61 234 331
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF	-	40 222 843	61 234 331
DV	Ecart de conversion-Passif	12	-	-
DZ	TOTAL GENERAL	-	3 933 301 419	3 680 132 932

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE**
 Adresse : **04 BP 973 ABIDJAN 04** Sigle usuel : **SICOR**
 N° de compte contribuable (NCC) : **8001746 J** Exercice clos le : **31/12/2018** Durée (en mois) : **12**
 N° de télédéclarant (NTD):

COMPTE DE RESULTAT

REF	LIBELLES	(2)	NOTE	EXERCICE AU	EXERCICE AU	
				31/12/N	31/12/N-1	
				NET (1)	NET (1)	
TA	Ventes de marchandises	A	+	21	-	-
RA	Achats de marchandises		-	22	-	-
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6	-	-
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)				-	-
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21	1 388 236 818	1 092 628 704
TC	Travaux, services vendus	C	+	21	-	-
TD	Produits accessoires	D	+	21	4 982 210	12 674 339
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)				1 393 219 028	1 105 303 043
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6	270 525 133	478 408 472
TF	Production immobilisée		+	21	33 713 912	-
TG	Subventions d'exploitation		+	21	-	-
TH	Autres produits		+	21	-	-
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12	-	-
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22	129 117 020	62 495 456
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6	19 145 300	19 190 700
RE	Autres achats		-	22	123 154 139	148 448 897
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6	-	-
RG	Transports		-	23	90 052 900	89 189 085
RH	Services extérieurs		-	24	703 366 365	629 901 198
RI	Impôts et taxes		-	25	73 837 861	66 563 507
RJ	Autres charges		-	26	54 357 541	60 499 560
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)				642 717 547	545 804 512
RK	Charges de personnel		-	27	277 951 881	239 963 051
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)				264 765 666	305 841 461
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28	44 712 336	-
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28	206 154 003	176 053 237
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)				103 323 999	129 788 224
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29	-	-
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28	6 624 732	10 572 800
TM	Transferts de charges financières		+	12	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29	1 470 696	6 271 032
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28	1 661 548	-
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)				3 492 488	4 301 768
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)				106 816 487	134 089 992
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D	-	-
TO	Autres Produits HAO		+	30	945 723 982	-
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D	-	-
RP	Autres Charges HAO		-	30	-	-
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)				945 723 982	-
RQ	Participation des travailleurs		-	30	-	-
RS	Impôts sur le résultat		-	37	63 139 029	33 522 498
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)				989 401 440	100 567 494

(1): Les montants seront précédés de signes (+) ou (-) en fonction de leurs soldes dans la balance générale:

(+/-) : Solde débiteur "(-)", solde créditeur "(+)"

(2): Les signes de cette colonne sont indicateurs du sens structurel des soldes, ils ne jouent pas le rôle de signes opérateurs.

Dénomination sociale de l'entité : **SOCIETE IVOIRIENNE DE COCO RAPE**
 Adresse : **04 BP 973 ABIDJAN 04** Sigle usuel : **SICOR**
 N° de compte contribuable (NCC) : **8001746 J** Exercice clos le : **31/12/2018** Durée (en mois) : **12**
 N° de télédéclarant (NTD):

REF	LIBELLES	NOTE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1er Janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	- 58 693 761,0	- 41 644 429,0
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)		1 150 843 107,0	276 620 731,0
FB	- Variation d'actif circulant HAO (1)		-	-
FC	- Variation des stocks		- 289 670 433,0	- 497 599 172,0
FD	- Variation des créances		- 91 755 347,0	364 253 576,0
FE	+ Variation du passif circulant (1)		- 788 300 803,0	- 4 785 003,0
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles			
	FB+FC+FD+FE :		- 1 169 726 583,0	- 138 130 599,0
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (Somme FA à FE)	B	- 18 883 476,0	138 490 132,0
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	- 1 200 000,0
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 36 817 810,0	- 143 422 831,0
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		- 13 822 000,0	- 343 833,0
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-	-
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		5 223 250,0	-
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	- 45 416 560,0	- 144 966 664,0
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux		-	-
FL	+ Subventions d'investissement reçues		-	-
FM	- Prélèvements sur le capital		-	-
FN	- Dividendes versés		-	-
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	-	-
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts (2)		-	-
FP	+ Autres dettes financières diverses (3)		136 120 453	-
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières		- 51 337 068,0	- 10 572 800,0
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E	84 783 385,0	- 10 572 800,0
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F	84 783 385,0	- 10 572 800,0
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G	20 483 349,0	- 17 049 332,0
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A)	H	- 38 210 412,0	- 58 693 761,0
	Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N		- 38 210 412,0	- 58 693 761,0

A l'exclusion des variations des créances et dettes liées aux activités d'investissement

(1) (variation des créances sur cession d'immobilisation et des dettes sur acquisition ou production d'immobilisation) et de financement (par exemple variation des créances sur subventions d'investissements reçues).

(2) Comptes 161, 162, 1661, 1662

(3) Comptes 18 sauf Comptes (161, 162, 1661, 1662) et comptes 18

SICOR



Société Ivoirienne de Coco Râpé
04 BP 973 Abidjan 04 - Côte d'Ivoire
Tél. : 20 21 05 14 - Fax : 20 21 05 23
sicor@aviso.ci